



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Algérie

Question écrite n° 77129

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre des affaires étrangères à propos des événements qui se sont déroulés en Algérie il y a quelques années. La charte pour la paix et la réconciliation nationale récemment adoptée n'est pas sans susciter certaines interrogations. Elle propose des mesures d'exemption ou de clémence pour les membres des groupes armés. Elle soutient que les forces de sécurité et les milices armées par l'État, qui se sont aussi rendues coupables de graves violations des droits de l'homme, ont agi dans l'intérêt du pays, alors même qu'elles sont coupables de milliers de « disparitions ». La charte risque également de déboucher sur une limitation du droit des victimes et de la liberté d'expression concernant les violences qui ont été commises. Alertée par des ONG défendant les droits de l'homme, elle lui fait part de ses inquiétudes sur les conséquences de cette charte. Elle lui demande de relayer ces craintes auprès des autorités algériennes et d'user de l'influence de la France afin que ce texte ne débouche pas sur l'impunité des acteurs des violences qui ont pu être commises, notamment celles perpétrées par les groupes armés proches de l'État.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français accorde la plus grande attention aux développements en Algérie, en particulier le processus de réconciliation nationale engagé par le président Bouteflika avec la mise en oeuvre de la charte pour la paix et la réconciliation nationale. Il est certain que les années noires traversées par l'Algérie ont laissé des séquelles dans la société algérienne, qui se trouve aujourd'hui confrontée au défi de la réconciliation nationale. Le peuple algérien s'est prononcé par référendum le 29 septembre dernier, approuvant la Charte pour la paix et la réconciliation nationale proposée par le président Bouteflika. Le Gouvernement français a pris note de la démarche algérienne de réconciliation nationale qui doit mettre fin à la violence en Algérie. Il reste attentif, dans son dialogue avec l'Algérie, que ce soit dans le cadre de notre partenariat d'exception ou dans celui du dialogue euro-méditerranéen, à favoriser les conditions qui permettent un retour durable de la paix civile.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77129

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10069

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12016